

# Séminaire énergie Maisons de repos

Fanny Roux Facilitateur URE non-marchand de Wallonie





Herseaux 30 septembre 2011

UNION DES ENTREPRISES A PROFIT SOCIAL

# Rappel de la mission des facilitateurs URE

- Mission : conseiller et d'informer toute entreprise dans le domaine énergétique
  - Informations sur les technologies, les primes, la réglementation, les bureaux d'études ou les fournisseurs, la méthodologie, etc. =
     réponse à vos questions concrètes via des guidances gratuites
  - Conseils sur la conception de cahiers des charges, et relecture de
     CDC
  - □ Organisation de **séminaires** + rédaction de supports de communication, success stories, etc.
  - Réalisation de **pré-check gratuits**
- Informations sur <a href="http://energie.wallonie.be">http://energie.wallonie.be</a> : Accueil > Citoyens > Demander conseil FAQ > Un réseau de facilitateurs à votre service









# Programme du matin

Horaire	Thématique	Orateur
9h00	Accueil café des participants	
9h20	<ul> <li>Réglementation PEB</li> <li>Méthodologie URE et outils à disposition</li> <li>Primes énergie de la Région wallonne</li> </ul>	Fanny Roux, Facilitateur URE secteur non- marchand de Wallonie
10h30	Pause	
10h45	<ul> <li>Concept de construction passive</li> <li>Exemples de MR passives en Belgique</li> </ul>	Adeline Guerriat, Plateforme de la Maison Passive
12h	Visite du site	
12h30	Lunch offert (sandwichs)	

# Programme de l'après-midi

Horaire	Thématique	Orateur
13h30	Le projet d'extension basse consommation de la Résidence Les Glycines	M. Emmanuel Provis, Directeur de la Résidence les Glycines
14h15	Le projet des Glycines : aspects techniques	<ul> <li>- M. Christophe Grégoire, la Compagnie du Bois.</li> <li>- Société Thersa</li> <li>- Thierry Christiaens, architecte</li> </ul>
15h	Pause	
15h15	Présentation d'un projet de construction au standard passif	Matthieu Meunier, architecte du projet « le Cèdre » à Mouscron
16h30	Pot de l'amitié	
17h	Clôture	

## Sommaire

I – Réglementation PEB

Il –Méthodologie d'action et outils énergie en Wallonie

III – Primes énergie

# I. La réglementation PEB

## Cadre européen

Directive européenne 2002/91/CE,
 sur la performance énergétique des bâtiments (PEB).

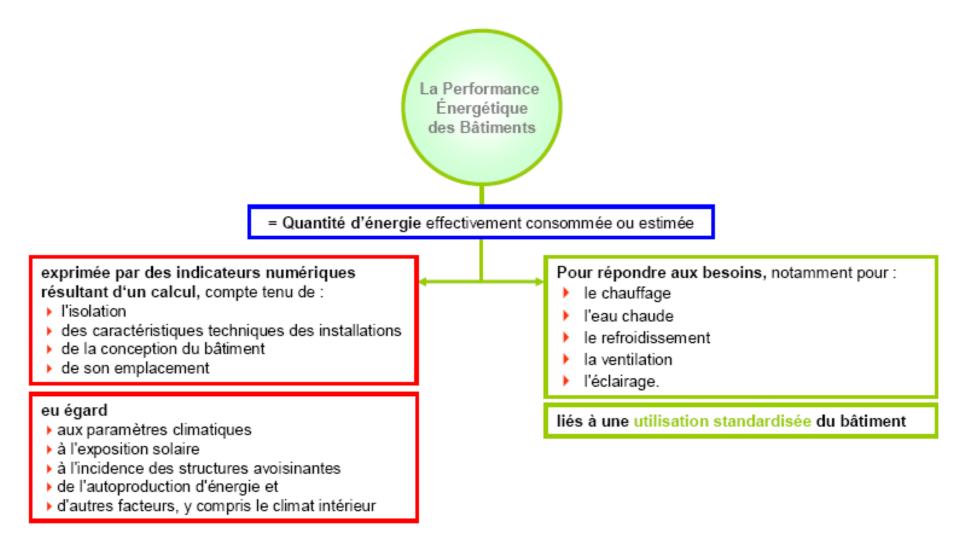


- □ Elle prévoit :
  - Une **méthodologie** de calcul de la PEB intégrée des bâtiments;
  - Des **exigences minimales** pour les bâtiments neufs et les bâtiments existants de plus de 1000 m<sup>2</sup> lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovations importants;
  - La **certification** PEB des bâtiments neufs et existants et l'affichage des certificats dans les bâtiments publics;
  - L'inspection régulière des chaudières et des systèmes de climatisation.

## La PEB en Région wallonne

- □ La PEB s'applique à l'ensemble des bâtiments pour tous les travaux de construction, de reconstruction et de transformation nécessitant l'obtention d'un permis d'urbanisme.
- Anciens indicateurs avec parfois de nouvelles exigences :
  - Niveau K (niveau d'isolation thermique globale, pour les bâtiments neufs)
  - Valeurs Umax (coeff. de transmission thermique des parois) pour tous les éléments neufs et reconstruits.
- Mesures obligatoires associées
  - Ventilation pour tous les bâtiments neufs et en cas de remplacement de châssis pour les bâtiments rénovés.
  - Préchauffage de l'ECS (pas encore d'application)

## Principe de la PEB

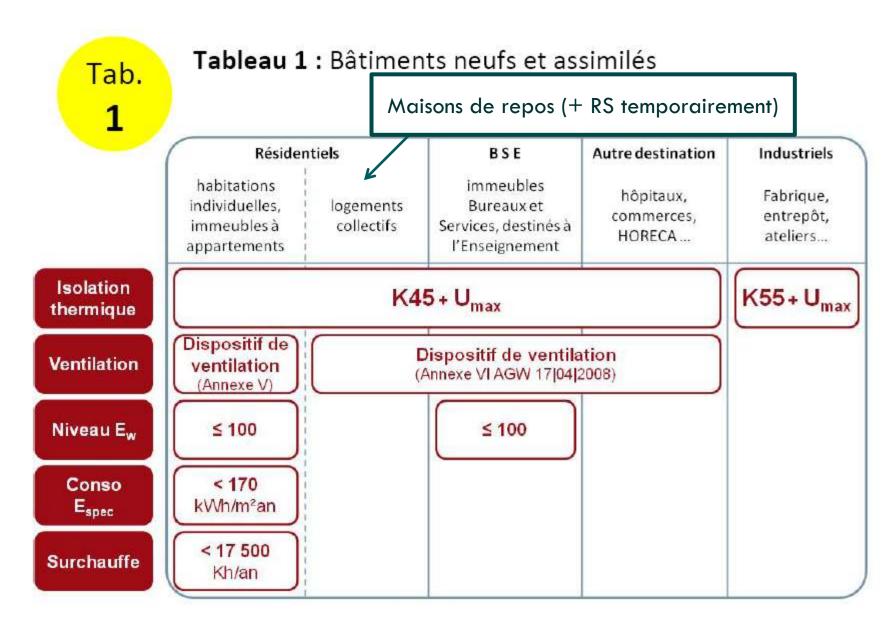


Source: CERAA asbl.

## La PEB en Région wallonne

## □ Nouveaux indicateurs :

- Conso spécifique Espéc : représente la consommation d'énergie primaire caractéristique annuelle nécessaire pour le chauffage, le refroidissement éventuel, l'eau chaude sanitaire, les auxiliaires, la ventilation et éventuellement l'éclairage du bâtiment, déduction faite de l'énergie apportée par la cogénération ou les énergies renouvelables. Elle s'exprime en kWh/m² de plancher chauffé/an.
- Niveau Ew de consommation d'énergie primaire : rapport entre Espec et une consommation d'énergie primaire de référence x 100
- Risque de surchauffe : permet de définir la probabilité qu'une installation de refroidissement active soit installée.



Les exigences PEB en Région wallonne

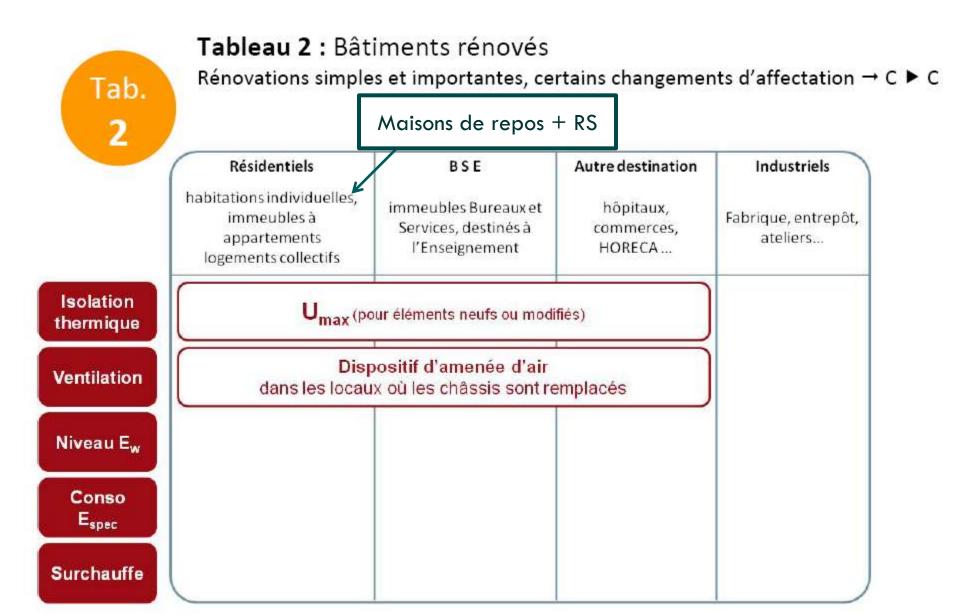
Source: FAQ PEB 2011.

## RS: hébergement collectif ou appartements?

### □ Pour l'instant :

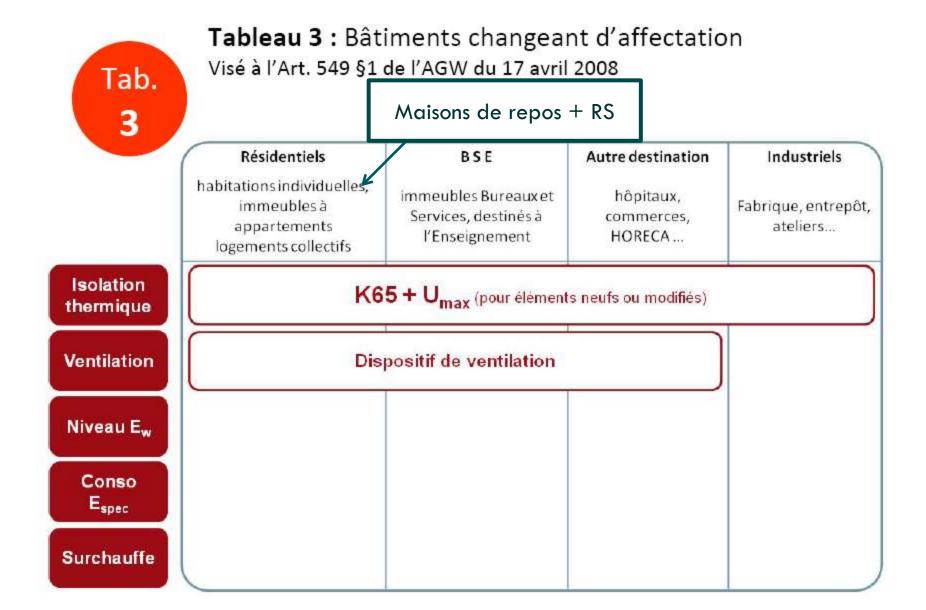
- RS = MR = hébergement collectif dans la PEB
- $\blacksquare$  MR + RS = 1 seule unité PEB  $\rightarrow$  1 seule Déclaration PEB
- Pas de calcul de Ew, Espec, surchauffe

- A l'avenir (attente d'un nouveau texte réglementaire à horizon 2 ans)
  - □ Alignement sur la réglementation de la certification
  - > traitement différent des RS et des MR



Les exigences PEB en Région wallonne

Source: FAQ PEB 2011.



Les exigences PEB en Région wallonne

Source: FAQ PEB 2011.

# La PEB en Région Wallonne

 Exigences renforcée en matière de qualité des matériaux d'isolation (protection du consommateur)

Calcul du niveau U 

valeur λ ου R

Valeur par défaut des matériaux de l'annexe VII de la PEB (AGW du 17 avril 2008)



### Valeur reconnue d'un matériau :

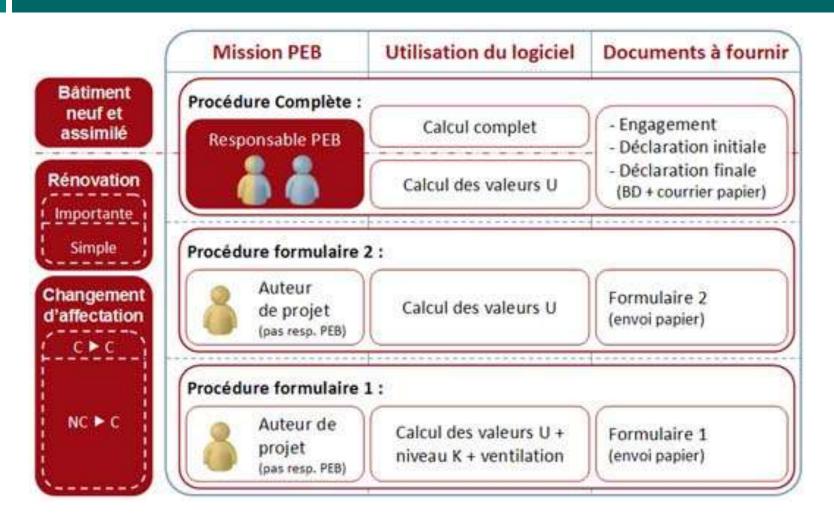
- → dans la base de données <u>www.epbd.be</u>,
- attestation de conformité CE
- →ETA ou ATE agrément technique européen
- →agrément technique (ATG) www.ubatc.be.



Matériaux écologiques : absents de l'Annexe VII PEB.

Nécessité d'une valeur reconnue pour tous travaux soumis à permis.

## Procédure PEB en fonction de la nature des travaux



Source: <u>www.energie.wallonie.be</u>

# Une nouvelle procédure et de nouveaux acteurs en Région wallonne

- Le déclarant PEB = maitre d'ouvrage chargé de désigner le responsable PEB et l'auteur de l'étude de faisabilité
- □ Le responsable PEB (pour le neuf et assimilé +rénovations importantes)
  - Missions: Rédiger **l'engagement PEB** à joindre à demande de permis/rédiger **la déclaration PEB initiale** = description des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les exigences PEB / contrôle de l'exécution des travaux PEB / rédaction de **la déclaration PEB finale**.
    - → <u>Liste des responsables PEB agréés sur www.energie.wallonie.be</u>
- Pour le résidentiel neuf : établissement d'un Certificat PEB par l'administration sur base de la déclaration PEB finale (valable 10 ans)
- □ **Etude de faisabilité** technique, environnementale et économique + engagement PEB si bâtiments > 1000m².

# Certification PEB pour **bâtiments résidentiels existants** en RW



- Le certificat renseigne la PEB dans la situation réelle du bâtiment sous forme d'indicateurs numériques ou alphabétiques. Information demandée en cas de transaction immobilière (vente ou location). = cas général
- □ En vigueur pour le secteur résidentiel existant (y compris collectif) à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011.
- Certificat réalisé par un certificateur agréé qui est désigné par le propriétaire (ou détenteur d'1 droit réel)
- □ Certificat valable 10 ans
- Recommande, ne contraint pas à des améliorations



## Certification: cas des MR et RS existantes

## Questions:

- Quel type de certification ? Immeuble à appartement −
   logement collectif − logement individuel ? → 1 ou plusieurs
   certificats. → Détails voir arbre de décision
- □ Pour quand? Vente location ?

## □ Cas des MR :

- Seulement pour la vente d'un bâtiment
- Pas pour location cf. hébergement + prestations de services = pas de contrats de location purs
- □ Logement collectif = 1 seul certificat pour tout le bâtiment

## Certification: cas des RS existantes

Présence d'unités d'habitation autonomes (WC +séjour+cuisine ou kitchenette+douche, baignoire ou lavabo).

Présence d'un <u>contrat SANS</u>
<u>autres types de prestations</u> (avec
possibilité d'avoir des prestations
de soins ou autres prévues dans
un contrat séparé)

1 certificat à faire établir par le propriétaire pour chaque appartement VENTE & LOCATION Présence d'un <u>contrat AVEC autres</u> <u>services</u>(soins ou autres)

Dépend de l'intensité de la part

(( autres services )) : cas/cas

Contacter le contact

Certification

http://energie.wallonie.be/fr/posez
-vos-questions-relatives-a-lacertification.html?IDC=7267

## Certification PEB

- Tous les bâtiments (chauffés) sont visés à terme par la certification
- □ Affichage des certificats des bâtiments publics :
  - □ Environ 2012 : bât. appartenant aux autorités publiques ou occupées par elles, dans les bât. de plus de 1000m² (puis passage à 500m² puis à 250m²).
  - □ Environ 2013 : bât. ouverts au public (commerces, etc.) = non résidentiel
- NB: <u>Pour avoir une « bonne note » en matière de certificat</u>
   <u>PEB, il faut avoir des preuves!</u> (fiches techniques matériaux, photos, etc.)

# Contrôle des installations de chauffage central

- □ Arrêté wallon du 29/01/2009, d'application depuis le 29/05/2009. (dernière modif : 28/04/2011)
  - <u>Contrôle périodique</u> des installations de chauffage central par un technicien agréé qui doit fournir une attestation de conformité à son client.
    - Combustibles solides et liquides = annuel
    - Combustible gazeux = 3 ans
  - Exigences concernant les <u>locaux de chauffe</u>
  - Diagnostic approfondi pour les installations de chauffage central de plus de 15 ans (chaudière ou bruleur) d'une puissance de plus de 20 kW (phasage de mise en œuvre non encore précisé)
  - Dossier chauffage central obligatoire
  - Réception de l'installation pour les chaudières neuves (liquide ou gaz) et mise en service par un technicien agréé  $\rightarrow 1^{er}$  janvier 2013

## Références PEB en RW

### □ Textes de référence :

- La Directive Européenne 2002/91/CE du 16 décembre 2002
- Le Décret-cadre du 19 avril 2007
- □ L'arrêté d'exécution (méthode de calcul et exigences) du 17 avril 2008
- L'AGW du 3 décembre 2009 (modifié par l'AGW du 27 mai 2010)pour le volet certification.
- AGW consolidé du 29 janvier 2009 concernant les installations de chauffage central

### Autres sources d'information :

- Le guide PEB (bâtiments résidentiels) du CIFFUL : site portail de l'énergie de la RW. <a href="http://energie.wallonie.be">http://energie.wallonie.be</a>
- La FAQ PEB avril 2011 : Accueil > Professionnels > Architectes, entrepreneurs > Appliquer la réglementation wallonne > Questions fréquemment posées (FAQ)
- Les facilitateurs PEB (pour professionnels) : <u>facilitateurpeb@umons.ac.be</u> (065/37 44 56) et <u>facilitateurpeb@ulg.ac.be</u> (04/366 95 00 )

25

# II. Méthodologie d'action et outils énergie en Wallonie

- Outils pour l'Utilisation Rationnelle de l'Energie
- Outils pour le recours aux Energies Renouvelables

### En ligne sur 2 sites de référence :

- → Le Portail de l'énergie de la Région wallonne : <u>www.energie.wallonie.be</u>
- → Le site Energie + (encyclopédie et outils en ligne): www.energiepluslesite.be

Site de référence en Région bruxelloise : <u>www.bruxellesenvironnement.be</u>

## Une majorité d'outils sur Energie +

- Energie + : Logiciel d'aide à la décision en efficacité énergétique des bâtiments tertiaires
  - Une information à plusieurs niveaux, selon le niveau de connaissance
  - Pour la rénovation et conception énergétique des bâtiments tertiaires
  - Visant en particulier les responsables énergie
  - 15 000 pages en ligne ou sur CD Rom!
  - ... pour s'y retrouver, noter les n°de page!



Source: Architecture et Climat, UCL, 2010

# Cœur du site : « les techniques » avec 2 niveaux d'information

- □ Niveau 1 : l'aide à la prise de décision
  - Evaluer:
    - Faire un état des lieux d'une situation existante
    - Complété par des procédures d'audit préétablies
  - Améliorer:
    - Que peut apporter et rapporter une rénovation ?
    - Proposition des mesures et leur potentiel technico-économique
  - Concevoir:
    - Les clefs pour réaliser une installation performante!
    - Les éléments clefs qui régissent le projet (choix des équipements, prédimensionnement, étude technico-économique...).
- Niveau 2 : la boite à outils (Information objective qui soutient et justifie les prises de décision)



Source: Architecture et Climat, UCL, 2010

# Les grandes étapes d'une politique énergétique

Mise en place d'un Responsable Energie  → Vision d'ensemble sur la politique énergétique					
Améliorer la performance énergétique des bâtiments  1. Cadastre énergétique  → Liste des bâtiments classés par ordre de potentiel d'économie d'énergie  2. Audit énergétique  → Liste d'actions URE classées par temps de retour croissant  3. Etude de pré-faisabilité  → Description technique et évaluation économique détaillées  4. Mise en oeuvre des mesures d'améliorations  → Corrections et investissements / amélioration des performances  5. Suivi  → Détection des dérives / amélioration continue	Comptabilité énergétique suivi comptable des consommations  Connaître ses consommations : données de consommations accessibles, benchmarking, normalisation des consommations, signature énergétique, détection des dérives, évaluation des actions d'amélioration	Sensibilisation des acteurs  Modification des comportements, économies d'énergie sans investissements			

# Mise en place d'un responsable énergie

### □ Rôle:

- Diminuer les consommations et les stabiliser à un niveau inférieur = poste permanent
- Assurer une maîtrise de **l'information** relative à l'énergie
- Proposer des initiatives visant à améliorer la performance énergétique de l'établissement
- Construire une culture de l'énergie dans les divers services
- □ → Outil: Formation Responsable énergie de Région wallonne: www.energie.wallonie.be/fr/laformation.html?IDC=6136
- ☐ → Outil : Manuel PLAGE à destination des responsables énergie :
   www.bruxellesenvironnement.be
   Accueil > Professionnels > Themes > Energie > Maîtriser la consommation dans les bâtiments P.L.A.G.E.

## Des outils à chaque étape...

#### Mise en place d'un Responsable Energie

→ Vision d'ensemble sur la politique énergétique

#### Améliorer la performance énergétique des bâtiments

### 1. Cadastre énergétique

→ Liste des bâtiments classés par ordre de potentiel d'économie d'énergie

#### 2. Audit énergétique

→ Liste d'actions URE classées par temps de retour croissant

#### 3 Etude de pré-faisabilité

→ Description technique et évaluation économique détaillées

#### Mise en oeuvre des mesures d'améliorations

→ Corrections et investissements / amélioration des performances

#### 5. Suivi

→ Détection des dérives / amélioration continue

#### Comptabilité énergétique suivi comptable des consommations

→ Connaître ses consommations : données de consommations accessibles, benchmarking, normalisation des consommations signature énergétique, détection des dérives, évaluation des actions d'amélioration

#### Sensibilisation des acteurs

→ Modification des comportements, économies d'énergie sans investissements

# Connaître et suivre ses consommations : pour quoi faire?

Dresser un état des lieux et identifier les possibilités de réduction des consommations

Évaluer les résultats
des actions entreprises
et justifier les
investissements
consentis

Informer et sensibiliser les occupants

Repérer les dérives de consommation / identifier les erreurs de facturation

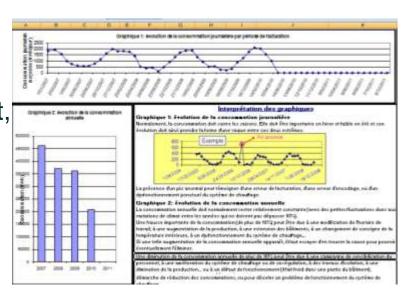
Détecter de nouvelles améliorations potentielles et améliorer en continu la qualité énergétique du bâtiment

## Outils de suivi des consommations

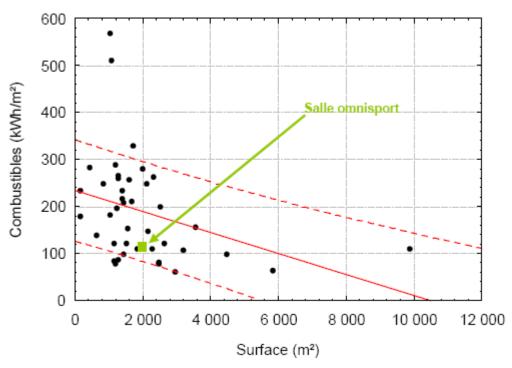
→ Outil de suivi: Logiciel Comebat et tableaux de bord : Menu principal > Gestion énergétique > Suivi des consommations . www.energieplus-lesite.be

→ Outil de suivi : Tableurs Excel de suivi de l'UWE (consommations de gaz, mazout, et électricité haute et basse tension).

Accueil > Energie > Connaitre ses consommations. Boite à outils www.environnement-entreprise.be



## Comparer son bâtiment à d'autres



Source: Bilan énergétique wallon 2006 - ICEDD

Comparaison des consommations de votre bâtiment avec d'autres bâtiments de votre secteur : www.icedd.be/ct/get\_infos .cfm

## Des outils à chaque étape...

#### Mise en place d'un Responsable Energie

→ Vision d'ensemble sur la politique énergétique

#### Améliorer la performance énergétique des bâtiments

- 1 Cadastre énergétique
  - → Liste des bâtiments classés par ordre de potentiel d'économie d'énergie
- 2. Audit énergétique
  - → Liste d'actions URE classées par temps de retour croissant
- 3 Etude de pré-faisabilité
  - → Description technique et évaluation économique détaillées
- Mise en oeuvre des mesures d'améliorations
  - → Corrections et investissements / amélioration des performances
- 5. Suivi
  - → Détection des dérives / amélioration continue

#### Comptabilité énergétique suivi comptable des consommations

→ Connaître ses consommations : données de consommations accessibles, benchmarking, normalisation des consommations, signature énergétique, détection des dérives, évaluation des actions d'amélioration

#### Sensibilisation des acteurs

→ Modification des comportements, économies d'énergie sans investissements

## Le cadastre énergétique

#### Exemple sur un parc d'écoles

#### Calcul du ratio kWh2/m2

		Combustible	Surface	Volume	Conso. Spécif.	
Catégorie	Etablissement	kWh (2004)	m²	m³	Combustible kWh/m²	kWh²/m²
Ecole	Peter Pan	2.269.958	6.727	21.795	337	765.974.331
Ecole	Ecole 4	1.153.965	3.136	17.514	368	424.628.578
Ecole	Pierre Paulus	1.725.196	8.125	30.000	212	366.313.999
Ecole	JJ Michel	1.085.762	3.485	24.492	312	338.272.345
Ecole	Ecole 1-2	1.023.323	3.904	20.237	262	268.235.134
Ecole	Ecole Parvis	876.803	5.000	21.000	175	153.756.700
Ecole	Ulenspiegel ga:	458.808	1.500	7.245	306	140.336.521
Ecole	Ulenspiegel ma	524.911	2.187	7.654	240	125.986.080

Source : ICEDD. Formation RE 2011

→ bâtiments prioritaires car peu performants et gros consommateurs

Formule simplifiée : (Conso/surface chauffée) x conso totale. en [kWh²/m²]

→ Outil : Le cadastre énergétique des bâtiments, un outil pour définir les priorités d'intervention www.energieplus-lesite.be Menu principal > Projet de rénovation > Audit d'un bâtiment > Consommation combustible > Cadastre énergétique

## Identification des actions prioritaires

#### Après la phase de cadastre énergétique...

□ Approche par <u>bâtiment prioritaire</u> → audit

□ Approche par <u>mesures prioritaires</u> → appliquer sur un ensemble de bâtiments des actions transversales prioritaires (les plus rentables)

## Prioriser ses actions pour 1 bâtiment : l'audit énergétique

Définition: étude permettant de déceler les défauts énergétiques d'un bâtiment et de proposer des pistes d'amélioration chiffrées (investissement, temps de retour, économies d'énergies réalisables...)

- Donne une liste d'action URE classées par temps de retour croissant. Permet d'évaluer la pertinence d'un investissement.
  - → Outil d'aide à la décision

#### Exemple d'un bâtiment d'IMP audité

Amélioration	Vecteur*	Economie	Economie	Investissement	TRS*** hors prime	TRS*** prime comprise	Economie de CO2
		[kWh**/an]	[€/an]	[€]	[années]	[années]	[kg CO2/an]
Améliorer le rendement de combustion de la chaudière	С	3.960	170	0	0	0	1.210
Isoler les combles	С	10.250	451	2.400	5	4	3.135
Isoler le plafond de la cave	С	20.880	920	8.100	9	6	6.390
Remplacer les châssis simple vitrage	С	740	33	1.225	38	26	227

\*: E = réduction sur la consommation d'électricité

C = réduction sur la consommation de combustible

\*\*: si E : en kWh électrique

si C : en kWh combustible

\*\*\*: TRS: temps de retour simple

## Qui réalise l'audit énergétique?

 Audits dans le secteur à profit social = réalisés par des bureaux d'études agréés AMURE-UREBA par la Région wallonne (126 BE).

→ Outil : liste des auditeurs : www.energie.wallonie.be

Accueil > Professionnels > Auditeurs AMURE - UREBA

- Prix et qualité très variables d'un auditeur à l'autre : nécessité de comparer les offres.
  - L'annexe de l'arrêté UREBA en ligne fournit une liste d'exigences minimales: www.energie.wallonie.be : Accueil > Aides et primes > Communes, CPAS, provinces > Audit énergétique (UREBA)
  - L'ICEDD peut communiquer un cahier des charges type à adapter

#### Quel prix pour un audit?

- Facteurs influençant le coût d'un audit : la complexité technique d'un bâtiment et sa taille, le type d'audit réalisé (nombre d'éléments à étudier).
- □ Entre 500 et 800€ / journée auditeur
- □ Exemple : 2 500€ (petite école aux systèmes simples) et 10 000€ (hôpital) pour une institution du secteur tertiaire
- □ Prix et qualité variables ...
  - Vérifier la satisfaction d'anciens clients (ou exemples d'audits réalisés), comparer plusieurs offres !

## Réaliser en interne un audit énergétique

→ Outil: Audit d'un bâtiment existant / les mesures rentables + audits rapides: Menu principal > Projet de rénovation: www.energieplus-lesite.be

Enveloppe / chauffage / ventilation / eau chaude sanitaire / éclairage / bureautique / climatisation

## Grilles d'audits en ligne

Outils d'évaluation et de calcul

Améliorations prioritaires

Solutions de conception / mise en œuvre

## Grille des mesures les plus rentables

Repérer le problème

Projet à étudier

Rentabilité

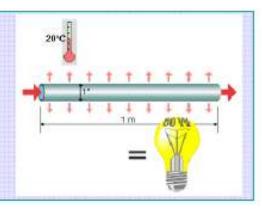
#### Isoler les conduites et les vannes

Repérer le problème	Projet à étudier	Rentabilité
Les conduites et les vannes traversant les locaux non chauffés en permanence (chaufferie, gaines techniques, fauxplafonds,) sont-elles isolées ?	Isoler les conduites (ainsi que les vannes) dans les locaux non chauffés en permanence	+ + + TR = moins d'un an Gain = 90 % des pertes de la conduite.

1 m de canalisation (acier 1") d'eau chaude à 70 ℃ non isolé = 60W de perte = 400 kWh/an

= 15 à 25 €/an suivant le combustible

Coût isolation < 20 €/m



## Approche par mesures prioritaires

 Aide méthodologique : <u>FEDESCO</u>, Société fédérale de services énergétiques

ESCO et TI public : réaliser et préfinancer des projets d'économies énergie et d'ENR dans les **bâtiments publics fédéraux** 

- Intérêt : gère le Centre de Compétences National en efficacité énergétique et tiers financement
  - Services accessibles aux communes, provinces, hôpitaux, institutions d'intérêt public...
  - Services proposés : Conseils stratégiques, financiers & opérationnels/ Accompagnement dans la définition de plans d'investissements pluriannuels / mise à disposition d'outils (CDC)...

#### Contacts Fedesco?

```
Christophe Madam
Directeur Général Fedesco & Knowledge Center / Président BELESCO
Tél + 32 2 762 02 80
christophe.madam@fedesco.be
info@fedesco.be
Fedesco sa l rue Royale 47, 1000 Bruxelles
Tél +32(0)2 762 0280
                    www.knowledgecenter.be
www.fedesco.be /
BELESCO asbl I rue J. Coosemans 107 | 1030 Brussel I
<u>www.belesco.be</u> (en développement)
```

#### Mise en œuvre des améliorations

- □ Actions correctrices : sans investissements
- Investissements: recours à un installateur spécialisé.
- → <u>Outils</u>: <u>Série de cahiers des charges types</u> → : Menu principal > Projet de construction > Exigences URE et cahier des charges > Projet www.energieplus-lesite.be

#### **Thématiques**

Chauffage, climatisation, ECS, Eclairage, Ventilation

#### **Check-list**

maître d'ouvrage → conception du projet

#### Cahiers des charges

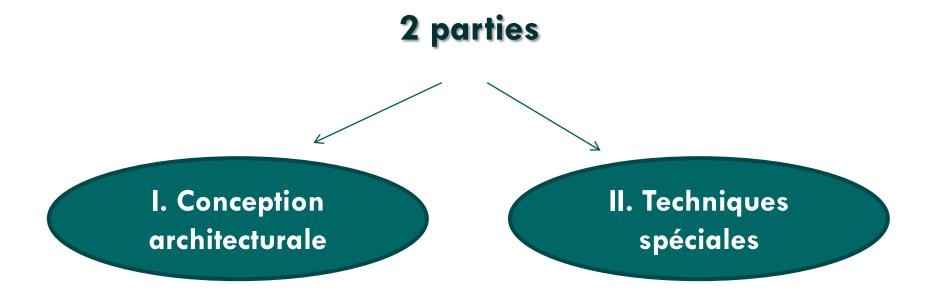
bureaux d'études → critères techniques à mettre en œuvre



Recommandations et articles de cahiers des charges pour 4 stades de projet

#### Construction de nouveaux bâtiments

Outils: Cahier des charges « Conception énergétique d'un bâtiment tertiaire » : Menu principal > Projet de construction > Esquisse www.energieplus-lesite.be



## Améliorer la gestion de son bâtiment ?

#### → Outil : Guide à la gestion énergétique des bâtiments

www.energieplus-lesite.be. Menu principal > Gestion énergétique > Exploitation URE des équipements



Enveloppe / Chauffage / Refroidissement
Régulation thermique locale
Ventilation / Eau chaude sanitaire
Eclairage / Bureautique

#### → Outil : Outils et CDC maintenance URE

www.bruxellesenvironnement.be Professionnels > Themes > Energie > Maîtriser la consommation dans les bâtiments > Les outils URE

## Les grandes étapes d'une politique énergétique

#### Mise en place d'un Responsable Energie

→ Vision d'ensemble sur la politique énergétique

#### Améliorer la performance énergétique des bâtiments

#### 1 Cadastre énergétique

- → Liste des bâtiments classés par ordre de potentiel d'économie d'énergie
- 2. Audit énergétique
  - → Liste d'actions URE classées par temps de retour croissant
- 3 Etude de pré-faisabilité
  - → Description technique et évaluation économique détaillées
- Mise en oeuvre des mesures d'améliorations
  - → Corrections et investissements / amélioration des performances
- 5. Suivi
  - → Détection des dérives / amélioration continue

#### Comptabilité énergétique suivi comptable des consommations

→ Connaître ses consommations : données de consommations accessibles, benchmarking, normalisation des consommations, signature énergétique, détection des dérives, évaluation des actions d'amélioration

#### Sensibilisation des acteurs

→ Modification des comportements, économies d'énergie sans investissements

#### Sensibiliser à l'URE ?

#### ■ Motiver ?

- Donner de la valeur/sens à l'action
- Objectifs clairs (contribution à leur définition?)
- Capacité de faire ce qui est demandé
- → impliquer, faire agir

Messages écrits / affiches ... faire perdurer les messages !



#### □ Actions ?

- Diagnostic participatif (sondage, écocartes...)
- Activités (concours entre services...)
- □ Réunions du personnel
- □ Personnes relais
- Objectiver les situations

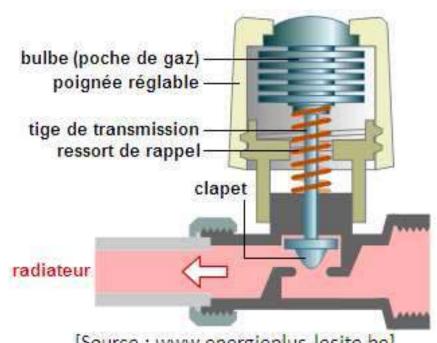
#### Sensibiliser à l'URE?

Exemple: ventilation et usage des vannes thermostatiques



Une fenêtre (1m x 1m) d'un local chauffé à 20°C laissée entre-ouverte en hiver (0°C dehors) = consommation pouvant dépasser les 2l de mazout (ou 2 m³ de gaz) par jour!

- →diviser ce coût énergétique par 10 en ventilant de manière rationnelle.
- → Ventilation intensive de courte durée (3mn) en coupant le chauffage



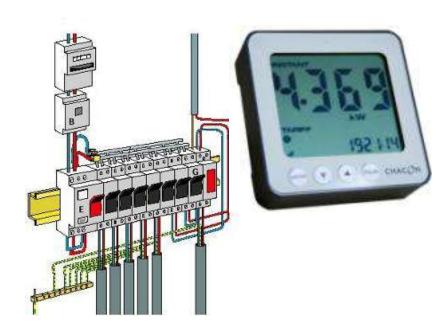
[Source: www.energieplus-lesite.be]

#### Sensibiliser à l'URE?

Mettre en évidence les gaspillages...

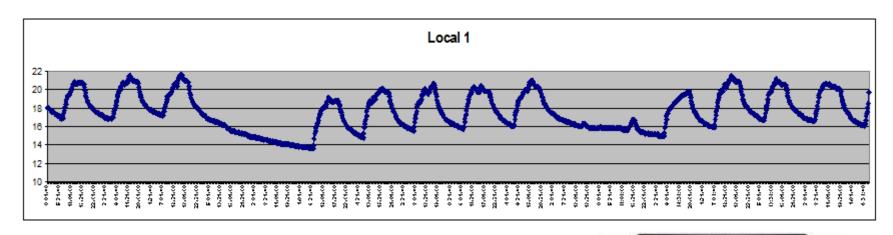
→ luxmètres, écowatt, wattmètre, thermomètres, enregistreurs de température...





► Enregistrement des températures sur une semaine







## Outils de sensibilisation (exemples)

- Outils Energie Plus: affiches, conseils: www.energiepluslesite.be
- □ Outils ADEME:
  - CD-Rom "Le guide du bureau éco-responsable pour les entreprises" (outil d'aide à la décision + Kit de sensibilisation) : <a href="https://www.bureau-ecoresponsable.com">www.bureau-ecoresponsable.com</a>
- □ Autres
  - Outils de l'UWE : <u>www.environnement-entreprise.be</u>
  - Guide de mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à l'efficacité énergétique : <a href="www.oee.nrcan.gc.ca">www.oee.nrcan.gc.ca</a>

## En complément de l'URE, produire des énergies vertes?

OUI, mais pas pour alimenter nos gaspillages!

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas !

Un distributeur de boissons allumé 24/24 avec éclairage intérieur = plus de 1200 kWh/an →On peut économiser 700kWh en enlevant l'éclairage interne

= économie de 6m² de panneaux photovoltaïques



#### Outils énergies renouvelables



#### Solaire thermique

- Quick scan: Logiciel de calcul pour évaluer l'intérêt économique d'un chauffe-eau solaire dans son institution. Existent pour le secteur de la santé, de l'habitat groupé et du tertiaire.
- □ Commander un audit solaire à un bureau d'études Cahier des charges type.
- Installation d'un grand système solaire : check list pour rédiger le cahier des charges

#### En ligne sur le Portail de l'énergie de la Région wallonne :

www.energie.wallonie.be Accueil > Dossiers > Les énergies renouvelables

> Le solaire thermique > Dans le tertiaire > Le solaire dans le tertiaire

#### Outils énergies renouvelables

#### Cogénération

- Guide interactif : cogénération pour les petites et moyennes installations de cogénération (www.icedd.be/cogencdrom)
  - informations essentielles et conseils pratiques pour évaluer, concevoir, réaliser et exploiter une installation de cogénération.
  - outils de calcul pour estimer la rentabilité d'une cogénération, simuler son fonctionnement pour un dimensionnement approprié, et identifier le nombre de certificats verts qui pourra être attribué.
  - □ 3 cahiers des charges types pour : commander une étude de faisabilité d'une cogénération / préciser les clauses techniques pour installer une cogénération / négocier sa cogénération
- Logiciel de calcul du nombre de certificats verts en Région Wallonne (Puissance > 10kW): <a href="http://www.cwape.be/?dir=3.3.05&title=Documents+utiles">http://www.cwape.be/?dir=3.3.05&title=Documents+utiles</a>

## Contacts énergies renouvelables en Région wallonne

C / -!-!!! /	NI	0	C
Spécialité	Nom	Organisme	Coordonnées
Facilitateur cogénération	Mme Annick Lempereur	Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable asbl (ICEDD) www.icedd.be	Tél: 081/25.04.80 Fax: 081/25.04.90 facilitateur@cogensud.b e Boulevard Frère Orban 4, 5000 Namur
Facilitateur <b>éolien</b> (pour les parcs éoliens de grande puissance)		Association pour la Promotion des Energies Renouvelables (APERe) www.apere.org	Tel: 02 218 78 99 <a href="mailto:eole@apere.org">eole@apere.org</a> Rue Royale 35, 1000 Bruxelles
Facilitateur biométhanisation & bois-énergie entreprises/secteur tertiaire	M. Philippe Hermand M. Julien Hulot	IRCO, bureau d'étude en environnement, énergie, mobilité www.irco.be	Tél: 081/22 60 82 irco@skynet.be Rue Bosimont, 5, 5340 Gesves
Facilitateur <b>bois énergie</b> Secteur public	M. Francis Flahaux	Fondation Rurale de Wallonie www.frw.be	Tel: 084/21.98.60 pbe@frw.be
Facilitateur hydroénergie	M. Jean- Jacques T'Serstevens	Association pour la Promotion des Energies Renouvelables (APERe) www.apere.org	Tél: 02/218 78 99 <a href="mailto:hydro@apere.org">hydro@apere.org</a> Rue Royale 35, 1000 Bruxelles

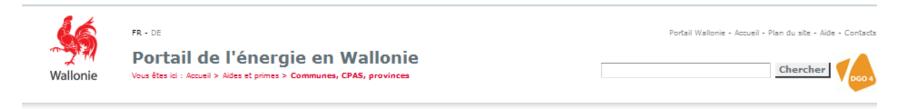
## Contacts énergies renouvelables en Région wallonne

Spécialité	Nom	Organisme	Coordonnées
Facilitateur biocarburant	M. Jean- Marc Jossart	Valorisation de la biomasse asbl (ValBiom) www.valbiom.be	Tél: 010/47 34 55 Fax: 010/47 34 55 jossart@valbiom.be Chaussée de Namur, 146. 5030 Gembloux
Facilitateur photovoltaïque	M. Thibaut Menard (Secteur public)	Energie Facteur 4 asbl (EF4) www.ef4.be	Tél: 010/23 70 00 Fax: 010/23 70 09 facilitateur.pv@ef4.be Chemin de Vieusart 175, 1300 Wavre
Facilitateur pompes à chaleur	M. Guillaume Fall on	Energie Facteur 4 asbl (EF4) www.ef4.be	Tél: 010/23 70 00 Fax: 010/23 70 09 guillaume.fallon@ef4.be Chemin de Vieusart 175, 1300 Wavre
Facilitateur solaire thermique grands systèmes	M. Jérémie De Clerck	3E	Tél:081 39 07 14 facilitateur.grandsolairether m@gmail.com



#### III – Subsides en Wallonie

#### Informations sur <u>www.energie.wallonie.be</u>







Bénéficiaire	Subsides
Communes-CPAS- Province	UREBA EPURE pour l'éclairage public (sauf pour CPAS)
Ecoles	UREBA
Non-marchand public et asbl UREBA	UREBA
Asbl non-UREBA	Primes énergie
Universités	Primes énergie Soutien à la recherche indus. de base au sein des univ.
Entreprises, indépendants, professions libérales	Primes énergie Aides à l'investissement (SER, cogen et process) AMURE (études, audit, compta énergétique) Déduction fiscale Recherche
Autres	Primes énergie

## Subvention pour l'Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les BAtiments

#### → UREBA : base légale

Arrêté du Gouvernement wallon du 10 avril 2003 modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon du 15 mars 2007, du 26 juin 2008, du 30 juin 2009 et du 16 septembre 2010, relatif à l'octroi de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

## UREBA: qui peut en bénéficier?

- □ Personnes de droit public : Communes, CPAS, provinces
- Organismes non commerciaux : écoles, hôpitaux, piscines, et autres services à la collectivité, associations sans but lucratif et associations de fait poursuivant un but philanthropique, scientifique, technique ou pédagogique, // dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement ou de la lutte contre l'exclusion sociale.
- □ La règle pour les asbl : poursuivre l'un des 4 buts ET appartenir à l'un des domaines cités
- □ Pour quels bâtiments? : bâtiment leur appartenant, affecté à leurs activités principales, sur le territoire wallon

#### Asbl bénéficiaire d'UREBA?

- Attention dans le cas d'abl n'ayant pas déjà bénéficié d'UREBA, TOUJOURS demander confirmation à l'administration en communiquant l'objet social tel que prévu dans vos statuts préalablement à toute démarche.
- Votre ASBL est-elle UREBA?: Transmettez par fax (081/33 55 11) l'objet social tel que prévu dans vos statuts
   ou par mail

<u>frederic.dozot@spw.wallonie.be</u> / <u>luat.leba@spw.wallonie.be</u>

#### Les subventions UREBA

- □ Demande de subvention <u>après</u> réalisation :
  - Réalisation d'un audit énergétique
  - Réalisation d'une étude de préfaisabilité

50 % du montant TVAC

- Demande de subvention <u>avant</u> mise en œuvre des travaux :
  - Installation d'une comptabilité énergétique
  - Installation d'une cogénération de qualité ou recours aux énergies renouvelables
  - Travaux de rénovation énergétique
  - Division par 2 de la subvention si cumul avec d'autres subsides

50 % du montant TVAC

30% du montant TVAC

#### Conditions pour accéder à UREBA

Subside	Type de bâtiment	Conditions
Audit énergétique	Existant	Appartient au demandeur (en général pour les bâtiments de plus de 10 ans)
Travaux d'amélioration énergétique	Existant	Appartient au demandeur, construit depuis plus de 10 ans
Etude de préfaisabilité	Existant / Neuf	Appartient au demandeur
Comptabilité énergétique	Existant / Neuf	Appartient au demandeur
Cogénération de qualité et énergies renouvelables	Existant / Neuf	Appartient au demandeur

**Règle générale** : bâtiment appartenant au patrimoine du demandeur + affecté à ses activités principales... **Mais par extension** : bail emphytéotique et de longue durée

#### Personnes de contact UREBA

Luat LE BA\_: Aides et primes UREBA Avenue prince de Liège 7, 5100 – JAMBES SPW. Département de l'énergie et du Bâtiment Tél. 081/33 56 40 – Fax. 81/33 55 11 – E-mail: luat.leba@spw.wallonie.be

Eddy DUBOIS : Cellule technique UREBA

Place du parc 20, 7000 – MONS

Service énergie de l'Université de Mons.

Tél. 065.34.94.90 – E-mail: eddy.dubois@umh.ac.be

José Lallemand : cellule UREBA

Tél: 065/34.94.90. E-mail: jose.lallemand@umh.ac.be

## SOLTHERM: solaire thermique



- Maisons de repos/résidences service : 1500€ x nb lits agréés DGASS
  - → Introduire la demande de prime dans les quatre mois suivant la réalisation de l'installation

Installations collectives (fonction du nb d'agréments): 1500€ x nb d'installations individuelles équivalentes (si permis d'avant 1 er mai 2010), ou 500€ x nb d'installations individuelles équivalentes (si permis postérieur au 30 avril 2010)

#### **SOLTHERM**

- □ Prime non cumulable avec UREBA
- Possibilité de choisir entre UREBA et SOLTERM

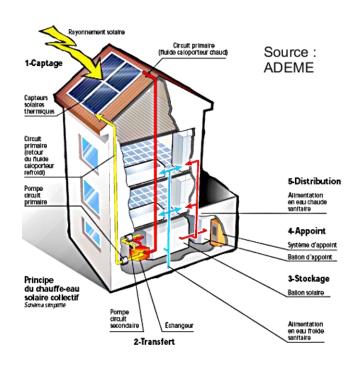


demande de subside à introduire à des moments différents!

□ Contact : M. Denis Jacquet

Tél: 081/48.63.86

denis.jacquet@spw.wallonie.be



#### Autres subsides

□ Pas accès à UREBA ? → Primes du Fond Energie :



Informations sur : Portail de l'énergie de la Région wallonne www.energie.wallonie.be Call-center : 078/150.006

- □ RS privées (pas asbl)
  - □ Primes « appartement neufs » (inclut le passif) s'il s'agit d'appartements (= chambre, salon, salle de bain, coin cuisine) : joindre calcul Ew en plus de déclaration PEB finale.
- Autres cas (pas asbl): primes équipement, ventilation, études

#### Autres subsides

 Soutien à la production d'électricité verte : le mécanisme des certificats verts

Informations sur: <a href="https://www.cwape.be">www.cwape.be</a>

Logiciel de calcul du nombre de certificats verts en Région Wallonne (Puissance > 10kW): <a href="http://www.cwape.be/?dir=3.3.05&title=Documents+utiles">http://www.cwape.be/?dir=3.3.05&title=Documents+utiles</a>

#### Sites internet utiles

## Sites utiles sur l'énergie et l'URE

Où trouver de la documentation technique, des guides, des retours d'expérience, des contacts utiles ?

- → Le Portail de l'énergie de la Région wallonne : www.energie.wallonie.be
- → Le site Energie + : www.energieplus-lesite.be
- → Le site de l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) : www.bruxellesenvironnement.be
- → Le site de l'ADEME (français) : www2.ademe.fr
- → Le site de l'Office de l'Efficacité Energétique canadien : www.oee.nrcan.gc.ca
- → La Plateforme de la maison passive : www.maisonpassive.be
- → Le site Energy Pooling: www.energypooling.be
- → Le site des conseillers énergie de l'UWE : www.environnement-entreprise.be
- → Le site des conseillers énergie de l'UCM : www.energiae.be

## Sites utiles énergies renouvelables

- www.apere.org : Association pour la Promotion des Energies
   Renouvelables (APERe ASBL). Site belge de référence en matière d'énergies renouvelables.
- www.ef4.be: **Energie Facteur 4 ASBL** (EF4). Site des facilitateurs "photovoltaïque" et "pompes à chaleur".
- www.eolien.be : Site géré par l'APERe, dédié à l'énergie éolienne.
- www.compagnons-eole.be : ASBL les Compagnons d'Eole. Informations sur le photovoltaïque, l'éolien et les mécanismes de certificats verts.
- www.cogensud.be : Association COGENsud . Information sur la cogénération.
- www2.ademe.fr : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Site de référence français en matière d'énergie.

#### Sites utiles pour la sensibilisation

- □ Site de l'asbl « Réseau Idée » : base de donnée en ligne sur les outils pédagogiques et les supports de sensibilisation disponibles (énergie et environnement). www.reseau-idee.be
- Site « Energie + »: exemples d'affiches + outils méthodologiques : Menu principal > Gestion énergétique > Sensibilisation des occupants : www.energieplus-lesite.be
- Portail énergie de la Région wallonne: Brochures et guides::
   www.energie.wallonie.be Accueil > Pratique > Se documenter > Médiathèque >
   Collections pour le grand public > Economiser l'énergie > Au quotidien
- □ **UWE**: Documents, méthodologie et affiches: www.environnement-entreprise.be
- □ **Autres sites**: www.ecoconso.be / www.energyoffice.org / www.climat.be www.defipourlaterre.org / www.defi-energie.be / www.oee.nrcan.gc.ca www2.ademe.fr



# Merci pour votre attention

30 septembre 2011

Fanny Roux Facilitateur URE non-marchand de Wallonie

Tel: 081 24 90 28/ Fax: 081 24 90 30

fanny.roux@unipso.be

www.unipso.be





UNION DES ENTREPRISES A PROFIT SOCIAL